

**Zeitschrift:** Domaine public

**Herausgeber:** Domaine public

**Band:** 25 (1988)

**Heft:** 897

**Erratum:** Rectificatif

**Autor:** [s.n.]

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# L'avenir du futur (3)

(jd) L'intérêt principal des travaux du groupe d'experts sur les scénarios énergétiques réside dans la mise en évidence de la *liberté d'action* dont dispose la Suisse pour définir sa politique énergétique. Le développement de l'énergie nucléaire n'apparaît plus comme la condition nécessaire d'un approvisionnement sûr et suffisant; au contraire, c'est l'importance que nous conférons à l'utilisation rationnelle de l'énergie et, subsidiairement, l'effort que nous consentirons pour développer les énergies renouvelables qui détermineront la place future du nucléaire.

Mais cette liberté de choix a son prix. Le scénario de référence implique par exemple que nous acceptions un développement rapide du parc nucléaire, de 2900 MW (mégawatts) aujourd'hui à 6200 MW en 2025.

La diminution de notre dépendance à l'égard du nucléaire (moratoire) et le renoncement à cette source énergétique (abandon) dépendent de notre capacité d'améliorer les rendements (diminution de la consommation pour des prestations inchangées). Pour tous les scénarios, les experts considèrent que les rendements s'amélioreront au rythme du renouvellement des bâtiments, des véhicules et des appareils. L'importance des économies réalisables dépendra des contraintes techniques, mais ces dernières à leur tour seront plus ou moins fortes selon les décisions politiques.

## Rectificatif

Une erreur s'est glissée dans l'article sur les scénarios énergétiques paru dans DP 896. Le titre du premier tableau était en effet *Augmentation de la consommation finale en % - 1985-2025*, et non pas *Augmentation du rendement*.

Toutes nos excuses.

## L'éventail des mesures

Tous les nouveaux bâtiments sont soumis à des normes fixant la consommation spécifique pour le chauffage et la préparation d'eau chaude. Le scénario de référence impose la recommandation actuelle de la Société des ingénieurs et architectes (SIA 380/1). Le moratoire et l'abandon prévoient des normes plus sévères, constamment adaptées à l'évolution technique, et qui tiennent mieux compte de l'utilisation passive de l'énergie solaire. Le scénario de l'abandon implique des subventions. Les prescriptions sont légèrement moins sévères et appliquées plus souplement pour les immeubles à assainir.

Les principaux appareils électriques doivent respecter des normes de rendement; dans le scénario de référence, on se contente d'une obligation d'étiqueter. De plus, les appareils qui produisent de l'eau chaude (machines à laver, lave-vaisselle) devront être équipés de pompes à chaleur dès 2005. Ces normes ne restreignent pas les prestations énergétiques mais la liberté de choix du consommateur qui ne pourra plus acheter que les appareils conformes aux prescriptions.

Pour le secteur des services, le moratoire et l'abandon postulent des tarifs de l'électricité basés sur les coûts marginaux et des normes de consommation spécifiques des diverses catégories de bâtiments (banques, hôpitaux, restaurants,...). Ainsi, dans le scénario de l'abandon, tous les nouveaux bâtiments de service auront en 2006 une consommation électrique spécifique de moitié inférieure à celle des immeubles construits entre 1975 et 1985.

## Le prix à payer

Le coût des mesures d'économie d'énergie représente en fait un investissement supplémentaire par rapport à la politique du statu quo. Comme les premières mesures sont en général les

moins coûteuses, plus on se rapproche du scénario de l'abandon plus les économies supplémentaires coûtent cher. Les investissements liés aux économies d'électricité sont nettement plus élevés que ceux effectués dans le secteur du chauffage. Cumulée sur la période 1985-2025, la somme des investissements atteindra les montants suivants (en milliards de francs 1985):

Scénario	Chaleur	Électricité	Total
Référence	4	4	8
Moratoire	11	25	36
Abandon	27	60	87

La *rentabilité* des mesures destinées à favoriser les économies d'électricité est avant tout déterminée par le niveau des investissements envisagés, les tarifs et les conditions économiques générales. Pour les ménages et le secteur des services, ces mesures sont rentables dans les trois scénarios. Par contre dans le secteur de l'industrie, les mesures d'économie d'électricité ne sont plus rentables à partir de l'an 2000 dans le scénario de l'abandon; c'est pourquoi il faut prévoir des subventions qui passent de 1 million de francs en 2000 à 200 millions en 2025.

Par contre les économies dans le domaine du chauffage des nouvelles constructions sont très au-dessus du seuil de rentabilité, étant donné l'évolution supposée du prix du pétrole. En revanche elles sont juste supportables pour les rénovations, et même non rentables jusqu'en l'an 2000 à cause du prix peu élevé du pétrole. D'où des subventions de 10 millions de francs par an, jusqu'au tournant du siècle, puis de 30 millions en 2025 du fait du plus grand volume d'investissements.

A ces efforts d'amélioration des rendements s'ajoute le développement de nouvelles sources d'énergie. Les différents scénarios proposés impliquent chacun des conséquences économiques et écologiques. Ils exigent aussi des décisions politiques et de nouvelles bases légales.

Nous présenterons ces différents points dans un prochain article. ■